



Procédure de Protection et de transparence des données des étudiants

Réf : ID.109

Version :01

Cette Procédure porte sur :

- Les données relatives aux étudiants qui sont collectées par l'établissement
- L'utilisation des données relatives aux étudiants qui sont collectées par l'établissement
- Les données relatives aux étudiants qui sont générées durant leurs parcours académiques dans l'établissement
- Les Modalités de traitement et de stockage des données relatives aux étudiants
- Les conditions de partage des données relatives aux étudiants avec des tierces parties
- La durée de stockage de ces données.
- Les droits des étudiants relatives à leurs données personnelles

Les données relatives aux étudiants qui sont collectées par l'établissement

- Le nom
- Le prénom
- L'adresse postale en Tunisie et/ou à l'étranger
- Le numéro de téléphone
- L'adresse email
- L'état civil
- Le N° de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport pour les étrangers)
- La durée de validité de la pièce d'identité
- La date de naissance
- Le lieu de naissance
- Le nom, le prénom et la profession du père
- Le nom, le prénom et la profession de la mère
- Le genre
- La nationalité
- La nature du Baccalauréat et des diplômes universitaires
- Le dossier médical
- Toutes les données relatives au parcours universitaire (Diplômes, notes, ...)

L'utilisation des données relatives aux étudiants qui sont collectées par l'établissement

Les données sont collectées sur des formulaires (le dossier de candidature, le règlement intérieur, fiche de contact) et sur le logiciel interne de l'établissement au moment de la préinscription/ inscription et servent exclusivement à l'établissement des documents administratifs de l'étudiant ainsi que la correspondance avec l'étudiant ou avec sa famille en cas de besoin.

Les données personnelles (ou une partie de ces données selon le cas) sont utilisées pour l'édition des documents suivants :

- Carte d'étudiant
- Attestation d'inscription
- Attestation de présence
- Attestation de paiement
- Bulletin de notes
- Listes de présence
- Attestations de stages
- Attestations de formation continue
- Attestations
- Diplômes

Les données relatives aux étudiants qui sont générées durant leurs parcours académiques dans l'établissement

- Les résultats des évaluations sommatives (les notes du contrôle continu, les notes des examens, les notes des autres activités, les moyennes, les décisions des conseils des classes, etc.)
- La documentation du traitement des réclamations et des appels et des décisions y afférant
- La documentation des décisions disciplinaires et administratives relatives aux étudiants
- La documentation des transactions financières relatives aux étudiants
- Les photos et les vidéos enregistrées dans les locaux de l'établissement et hors de ces locaux dans le cadre d'activités organisées par l'établissement
- Les vidéos enregistrées par les caméras de surveillance
- Les cartes d'étudiant
- Les attestations d'inscription, de présence et de paiement.
- Le bulletin de notes
- Les listes de présence
- Les attestations de stages
- Les diplômes

Les Modalités de traitement et de stockage des données relatives aux étudiants

Les données collectées sont traitées dans des Tableaux Excel et des fichiers Word. Elles sont stockées dans le serveur de l'établissement ainsi que sur les PC suivants :

- PC du responsable de la scolarité
- PC du secrétaire général
- PC du directeur des stages
- PC du directeur
- PC du directeur des études
- PC du directeur de l'école doctorale
- PC du responsable de l'école doctorale

Les personnes qui ont accès à ces données sont les suivantes :

- Le directeur
- Le secrétaire général
- Le responsable du service scolarité
- Les chargés de la scolarité
- Le directeur des études
- Le directeur du département

Les conditions de partage des données relatives aux étudiants avec des tiers

Certaines données relatives aux étudiants sont échangées avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique selon une liste préétablie par ledit ministère et selon un échéancier précis.

Ces données sont les suivantes :

- Nom et prénom de l'étudiant
- La date et le lieu de la naissance
- Le numéro du passeport ou de la carte d'identité
- L'adresse de l'étudiant en Tunisie
- La nature de Baccalauréat de l'étudiant inscrit et la date de son obtention
- L'établissement d'origine

La durée de stockage de ces données

Dossier de l'étudiant -----> A vie
PV de délibération -----> A vie
Copies d'examen -----> durée de conservation légale (3 ans)

Les droits des étudiants relatives à leurs données personnelles

Le traitement des données relatives aux étudiants se fait dans le respect total des trois droits fondamentaux des personnes concernées par ces données qui sont :

- le consentement explicite;
- le droit d'accès;
- le droit d'opposition,

et d'une façon générale, toutes les opérations automatisées ou manuelles et qui ont pour but notamment la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'organisation, la modification, l'exploitation, l'utilisation, l'expédition, la distribution, la diffusion, la destruction ou la consultation des données relatives aux apprenants, ainsi que toutes les opérations relatives à l'exploitation de bases des données, des répertoires et des fichiers se font dans le respect de la Loi organique n° 2004-63 du 27 juillet 2004, portant sur la protection des données à caractère personnel, ainsi que le chapitre 8.5.5 de la norme ISO 21001:2018 intitulé "Protection et transparence des données relatives aux apprenants".